(19) Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) Numéro de publication: **0 333 604**
A1

(12) # DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: **89420087.2**

(51) Int. Cl.[4]: **A 45 D 40/26**

(22) Date de dépôt: **09.03.89**

(30) Priorité: **10.03.88 FR 8803354**

(43) Date de publication de la demande:
20.09.89 Bulletin 89/38

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH DE ES FR GB GR IT LI LU NL SE

(71) Demandeur: **Chaussinand, Gilles**
Domaine des Monts d'Or 1 Allée des Eglantiers
F-69450 St Cyr Au Mont D'Or (FR)

(72) Inventeur: **Chaussinand, Gilles**
Domaine des Monts d'Or 1 Allée des Eglantiers
F-69450 St Cyr Au Mont D'Or (FR)

(74) Mandataire: **Guerre, Dominique et al**
Cabinet Germain et Maureau Le Britannia-Tour C 20
Boulevard Eugéne Dérnelle BP 3011
F-69392 Lyon Cédex 03 (FR)

(54) **Nécessaire pour maquillage.**

(57) La présente invention concerne un nécessaire pour maquillage permettant de reproduire et déposer un motif ornemental sur la surface de la peau.

Ce nécessaire comprend au moins une feuille (1) de reproduction, en matériau souple, adhésive sur la peau, et pourvue d'une découpe ayant le contour du motif à reproduire, un produit de maquillage, et un dispositif d'application et transfert du produit du maquillage.

L'invention s'applique à la décoration ou l'ornementation de toute partie du corps humain.

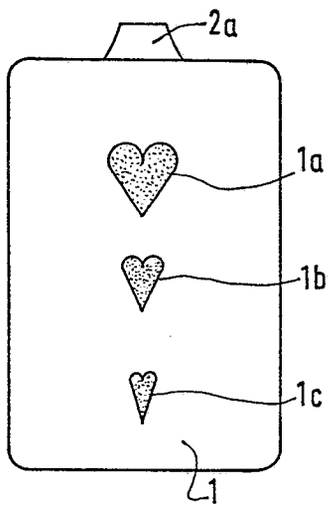

FIG.1

EP 0 333 604 A1

Description

NECESSAIRE POUR MAQUILLAGE

La présente invention concerne un nécessaire pour maquillage.

La femme a toujours cherché à décorer, parer, ou ornementer sa peau, non seulement au niveau du visage, mais aussi sur d'autres parties de son corps, avec différents motifs, figures ou dessins, de dimensions réduites, et plus ou moins compliqués.

A cette fin, selon le brevet français 1 577 258, on a déjà proposé un nécessaire pour maquillage comprenant :

1° Une grande feuille constituée par un papier protecteur présentant une face siliconée, une feuille de papier adhérant par une face adhésive sur la face siliconée du papier protecteur ; par des lignes fermées de coupes appropriées, la feuille de papier comprend une pluralité de feuilles unitaires de reproduction formant chacune pochoir, en papier ; chaque feuille unitaire comprend au moins une découpe entourée par le papier, et ayant le ou les contours du motif à reproduire ; les surfaces de papier intérieures à chaque découpe restent fixées au papier protecteur par leur face adhésive.

2° Un produit de maquillage traditionnel, susceptible après application sur la surface de la peau, de générer un dépôt coloré.

3° Au moins un dispositif d'application et transfert du produit de maquillage sur la peau, au travers des découpes de chaque feuille unitaire de reproduction formant pochoir ; ce dispositif consiste par exemple en une éponge.

L'utilisatrice détache du papier protecteur la feuille de reproduction unitaire correspondant au motif qu'elle veut reproduire ; comme déjà dit, les surfaces de papier intérieures à chaque découpe restent fixées sur le papier protecteur. Elle applique la feuille unitaire détachée, par sa face adhésive nue, sur sa peau. Puis, munie du dispositif d'application, elle transfère le produit de maquillage au travers des découpes de la feuille unitaire collée à sa peau. Elle arrache ensuite cette feuille, pour obtenir un motif coloré, de forme identique à celle de la découpe.

Un tel nécessaire de maquillage n'apparaît pas aujourd'hui adapté aux exigences quotidiennes de la femme en matière de soins corporels et de beauté, pour différentes raisons.

La feuille de reproduction unitaire formant pochoir n'est pas directement prête à l'emploi, en ce sens qu'il faut d'abord la détacher d'un support en papier l'incorporant, pour obtenir en négatif , en quelque sorte, le motif à reproduire par maquillage. Et la feuille ainsi obtenue, dont la face adhésive est nue, est susceptible de coller à toutes sortes de supports ou autres éléments tels que poussières, avant d'être appliquée de ce fait imparfaitement sur la peau. Au surplus, une fois la feuille utilisée, elle ne peut plus être disposée à nouveau sur le support en papier originel, pour une autre utilisation postérieure, compte-tenu de la présence résiduelle sur le papier protecteur des surfaces intérieures à la découpe.

Les produits de maquillage traditionnels, compatibles avec l'utilisation d'une feuille en papier à titre de pochoir, présentent un temps limité d'adhésion sur la peau. Ces produits sont éliminés rapidement par l'eau, l'abrasion, et tous autres agents extérieurs. Au surplus, les produits de maquillage traditionnels apparaissent inadaptés à demeurer sur une partie du corps autre que le visage, par exemple la cheville, présentant à la fois un "relief" irrégulier, et d'importantes variations en volume du fait du mouvement de l'organe concerné.

La présente invention a pour objet de remédier aux inconvénients précités. Plus précisément, l'invention a pour objet un nécessaire de maquillage, présentant une ou plusieurs feuilles unitaires de reproduction, ou pochoirs, prêts à l'emploi. Et l'invention se propose d'obtenir avec chaque feuille un motif ornemental, de contour continu et net, s'adaptant avec une bonne durabilité à toute conformation locale de la peau, dans la zone d'application du produit de maquillage au travers du pochoir.

Selon l'invention, choisit d'agir sur la relation du produit de maquillage par rapport au matériau de la feuille formant pochoir, pour obtenir le résultat recherché. Plus précisément, d'une part le produit de maquillage a une consistance liquide ou pâteuse, dont la composition est susceptible, après application et séchage sur la surface de la peau, de générer un film coloré, souple et adhérant à la peau, et d'autre part, en correspondance avec la fluidité relative du produit de maquillage, le matériau de la feuille de reproduction présente une imperméabilité sélective vis-à-vis dudit produit de maquillage.

La relation selon l'invention permet d'obtenir différents avantages déterminants discutés ci-après.

Tout d'abord, l'imperméabilité intrinsèque du matériau de la feuille vis-à-vis du produit de maquillage permet de reproduire le motif recherché sans bavure ou distorsion, pour deux raisons :

- si le contour du motif adhère parfaitement à la peau, aucune trace du produit liquide de maquillage n'est susceptible d'altérer le contour du motif reproduit, ni par capillarité entre la feuille et la peau, ni par transfert au travers de la feuille vers la peau ;
- l'imperméabilité évite toute "détrempe" de la feuille, et donc tout transfert du produit de maquillage vers la peau, mais aussi toute altération de la forme initiale du contour de la découpe formant le motif à reproduire.

L'imperméabilité du matériau de la feuille formant pochoir, permet aussi d'appliquer, au travers de la même découpe, successivement plusieurs produits de maquillage de couleurs respectivement différentes. Cette imperméabilité contribue aussi au caractère réutilisable de la feuille formant pochoir.

Quant au produit de maquillage retenu selon l'invention, en relation avec le matériau du pochoir, il apporte de son côté d'autres avantages.

Son caractère fluide permet une application aisée, tout en laissant le temps à l'utilisateur de l'appliquer

et répartir au travers de la découpe du pochoir.

Sa nature filmogène permet d'obtenir un film souple à la surface de la peau, épousant parfaitement en tout point le contour anatomique de cette dernière, et ses déformations locales du fait du mouvement.

Selon un mode préféré d'exécution de l'invention, et en ce qui concerne la ou les feuilles de reproduction formant pochoir et le produit de maquillage, on a choisi des produits et matières bio-compatibles avec la peau, pour répondre aux normes actuelles de la cosmétologie, et présenter au public un nécessaire répondant aux exigences de la femme en la matière.

S'agissant du matériau de la feuille de reproduction, il s'agit à ce titre d'un film dermique micro-poreux, à caractère hypoallergénique, c'est-à-dire ne provoquant pas de réaction cutanée d'irritation de la peau, et ne laissant aucun résidu sur cette dernière.

En dehors de son imperméabilité sélective vis-à-vis du produit de maquillage, ce matériau présente une imperméabilité limitée et relative à l'eau. Il présente par contre une bonne perméabilité à la vapeur d'eau cutanée, et aux échanges gazeux en oxygène et gaz carbonique de l'atmosphère avec la peau.

La feuille de reproduction est choisie suffisamment mince pour présenter une grande souplesse, et une très bonne aptitude à se conformer en tout point à la forme anatomique de la peau et au territoire cutané.

S'agissant de la matière adhésive bio-compatible retenue, celle-ci présente un caractère hypoallergénique, dans les mêmes termes que précédemment. Son pouvoir adhésif est choisi pour permettre d'une part l'ablation indolore de la feuille de reproduction, et d'autre part la quasi-absence d'épilation de la peau lors de ladite ablation, tout en autorisant une adhésion effective de la feuille formant pochoir sur la face siliconée du papier protectuer. Cette dernière adhésion conditionne l'absence de germes sur la face adhésive de la feuille de reproduction, et sa nature aseptique, pendant la phase de stockage des feuilles formant pochoir.

S'agissant du produit de maquillage bio-compatible retenu, ses ingrédients et composition sont choisis pour être tolérés par la peau, sans être toxiques vis-à-vis de cette dernière. Et le produit fluide incorpore un conservateur capable d'empêcher toute pollution microbienne.

La présente invention est maintenant décrite par référence aux dessins annexés, dans lesquels :

- la Figure 1 représente, vue de face, une feuille de reproduction conforme à l'invention ;
- la Figure 2 représente une vue en coupe de la feuille représentée à la Figure 1, à échelle agrandie ;
- les Figures 3 à 10 représentent les différentes phases permettant de reproduire et déposer un motif ornemental, en l'occurrence une succession de trois coeurs, sur la surface de la peau, par exemple la cheville ;
- la Figure 11 représente une variante d'exécution d'une feuille de reproduction conforme à l'invention.

Comme indiqué précédemment, un nécessaire de maquillage conforme à l'invention comprend :

- une ou plusieurs feuilles de reproduction, définies ci-après ;
- un ou plusieurs produits de maquillage, de couleurs ou teintes différentes ;
- un dispositif d'application et transfert du produit de maquillage.

Conformément aux Figures 1 et 2, chaque feuille de reproduction (1) est en matériau souple, par exemple en matière synthétique ou plastique, et présente une face (1d) adhésive sur la peau, grâce à l'enduction (3) sur la face (1d) d'une matière adhésive appropriée. La feuille représentée aux Figures 1 et 2 comporte trois découpes (1a, 1b, 1c), entourées complètement chacune par la matière du matériau souple, et ayant le contour des motifs à reproduire, en l'occurrence la forme de trois coeurs, alignés verticalement, et de dimensions décroissantes vers le bas.

Le matériau de cette feuille (1) présente, comme indiqué ci-dessus, les propriétés et caractéristiques suivantes, de manière à être supporté sans inconvénient ou trouble par la peau.

Il est :

- hypoallergénique, pour éviter tout phénomène d'allergie ;
- micro-poreux, de manière à laisser passer notamment la vapeur d'eau cutanée.

Afin d'améliorer la souplesse de la feuille (1), d'une part on choisira un tissu non tissé de fibres naturelles (par exemple de rayonne), associées entre elles par un liant approprié, par exemple acrylique, et d'autre part on préfèrera une épaisseur relativement faible, par exemple de l'ordre de 100 microns.

S'agissant de l'adhésif (3), on choisira une matière également hypoallergénique, transparente, sensible à la pression, par exemple un acrylate de synthèse. Cet adhésif est formulé de manière à pouvoir arracher la feuille de reproduction de la peau, sans effort ni douleur.

Pour sa mise en oeuvre, et avant emploi sur la peau de la feuille (1), cette dernière adhère par sa face adhésive (1d) sur un papier protecteur (2), de même forme et dimensions extérieures que la feuille (1), et présentant une face siliconée contre la face adhésive précitée. Ce papier (2) comporte à une extrêmité un onglet (2a) de préhension, facilement détachable ou détaché de la face adhésive (1d) de la feuille de reproduction (1). Ainsi, le papier protecteur (2) peut être pelé, avant emploi de la feuille de reproduction (1) comme décrit ci-après. Ce papier est par exemple un papier couché de polyéthylène.

Conformément à la Figure 11, la feuille de reproduction comporte deux éléments souples (20) et (21), formant les deux bordures selon la largeur de la feuille, en vis-à-vis ; ces deux éléments présentent une rigidité longitudinale supérieure à celle du matériau de la feuille (1) compris entre les deux bordures précitées. Cette caractéristique complémentaire aide à détacher la feuille (1) de la peau, une fois le produit de maquillage appliqué.

Le complexe représenté aux Figures 1 et 2, associant la feuille (1), l'adhésif (3) et le papier (2),

est disponible dans le commerce, mais sans les découpes (1a, 1b, 1c), par exemple sous la référence MICROPORE (marque enregistrée), vendue par la Société 3M BIOMEDICAL.

Selon les Figures 1 et 2, la feuille de reproduction (1) permet de reproduire une pluralité de motifs, en l'occurrence des coeurs de dimensions décroissantes, et comporte à cet effet une pluralité de découpes (1a, 1b, 1c), correspondant aux trois motifs précités respectivement. Mais on peut prévoir tout aussi bien une pluralité de feuilles de reproduction (1), par exemple trois feuilles, permettant de reproduire une pluralité de motifs respectivement, par exemple, trois coeurs, chaque feuille comportant une seule découpe correspondant à un seul motif, en l'occurrence de dimensions données.

Le produit de maquillage utilisable selon l'invention a une consistance liquide ou pâteuse. Après application et séchage sur la surface de la peau, il permet de générer un film coloré, souple et adhérant à la peau. Au surplus, et de préférence le film coloré obtenue, résiste à l'abrasion et à l'eau.

A titre d'exemple, la composition pondérale d'un produit de maquillage permettant d'obtenir un film cutané ayant les caractéristiques précitées est de :
- entre 1 et 10 % d'une résine acrylique ;
- entre 15 et 20 % d'un copolymère acrylique/méthacrylique ;
- entre 1 et 3% d'hydroxyde d'ammonium ;
- entre 2,5 et 5,5 d'eau ;
- entre 10 et 30 % d'un colorant ou d'un pigment, par exemple une nacre synthétique.

La nature du solvant ou du milieu dispersant retenu pour le produit de maquillage autorise une évaporation relativement rapide du milieu liquide, pour laisser subsister le film cutané. Le produit de maquillage doit, de plus, être formulé pour éviter toute sédimentation, tout en demeurant peu visqueux.

Un nécessaire selon l'invention peut comprendre un seul produit de maquillage, ou plusieurs de couleurs ou nuances différentes. Il peut également s'agir de paillettes ou particules brillantes, dorées ou argentées. Ces produits de maquillage peuvent être contenus par différents flacons, ou reçus sur un support du type pallette.

Quant au dispositif d'application du produit de maquillage, il consiste en un pinceau, faisant ou non partie des flacons précités, ou par exemple en une roulette avec un tampon cylindrique, poreux et élastique, ces moyens étant susceptibles de retenir une certaine quantité du produit de maquillage.

Pour reproduire et déposer les motifs ornementaux associés à la feuille de reproduction décrite par référence aux Figures 1 et 2, on suit le processus opératoire représenté par les Figures 3 à 10 :

- Figure 3 : en tenant la feuille (1) d'une main, de l'autre on saisit l'onglet (2a) permettant de décoller la feuille (1) du papier siliconé (2);.
- Figure 4 : on tire ensuite lentement sur le papier (2), afin de décoller entièrement ce dernier de la feuille (1) ;
- Figure 5 : on a alors complètement dissocié la feuille (1) et le papier (2) ;
- Figure 6 : on pose délicatement, par sa face adhésive (1d), la feuille (1) sur la peau, en l'occurrence au-dessus de la cheville ;
- Figure 7 : par pression, on colle uniformément la feuille (1) sur toute la peau, en prenant soin que les contours des motifs (1a) à (1c) aient bien adhéré à la peau ;
- Figure 8 : après avoir choisi sa couleur, on applique le produit de maquillage à l'aide d'un pinceau applicateur, de manière uniforme, au travers des découpes (1a, 1b, 1c) ;
- Figure 9 : après 2 ou 3 minutes de séchage, on décolle la feuille (1) délicatement de la cheville ;
- Figure 10 : on obtient alors une reproduction des motifs choisis.

Revendications

1- Nécessaire pour maquillage, permettant de reproduire et déposer un motif ornemental sur la surface de la peau, comprenant :
- au moins une feuille (1) de reproduction formant pochoir, en matériau souple, présentant une face adhésive (1d), et comportant au moins une découpe (1a, 1b, 1c) entourée par le matériau souple, et ayant le contour du motif à reproduire ;
- au moins un produit de maquillage, susceptible après application sur la surface de la peau, de générer un dépôt coloré ;
- au moins un dispositif d'application et transfert du produit de maquillage sur la peau, au travers de la découpe de la feuille de reproduction,

caractérisé en ce que, d'une part le produit de maquillage a une consistance liquide ou pâteuse, dont la composition est susceptible, après application et séchage sur la surface de la peau, de générer un film coloré, souple et adhérant à la peau, et d'autre part, en correspondance, le matériau de la feuille de reproduction présente une imperméabilité sélective vis-à-vis du produit de maquillage.

2- Nécessaire selon la revendication 1, caractérisé en ce que le matériau de la feuille de reproduction est bio-compatible avec la peau.

3- Nécessaire selon la revendication 2, caractérisé en ce que le matériau de la feuille de reproduction est hypoallergénique et micro-poreux.

4- Nécessaire selon la revendication 1, caractérisé en ce que chaque feuille (1) de reproduction est directement prête à l'emploi, et adhère par sa face adhésive (1d) sur un papier protecteur (2) de mêmes forme et dimensions extérieures, présentant une face siliconée contre ladite face adhésive.

5- Nécessaire selon la revendication 1, caractérisé en ce que la feuille de reproduction comporte deux éléments souples, formant respectivement deux bordures en vis-à-vis de ladite feuille, et présentant une rigidité longitudinale supérieure à celle du matériau de la feuille compris entre les deux dites bordures.

6- Nécessaire selon la revendication 1, caractérisé en ce que le produit de maquillage est bio-compatible avec la peau.

7- Nécessaire selon la evendication 1, caractérisé en ce que le matériau de la feuille est un tissu non tissé de fibres naturelles.

8- Nécessaire selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'adhésif est bio-compatible avec la peau.

9- Nécessaire selon la revendication 8, caractérisé en ce que l'adhésif est une matière hypoallergénique, transparente et sensible à la pression.

10- Nécessaire selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'adhésif présente un pouvoir adhésif permettant, d'une part l'ablation indolore de la feuille de reproduction, et d'autre part la quasi-absence d'épilation de la peau lors de ladite ablation.

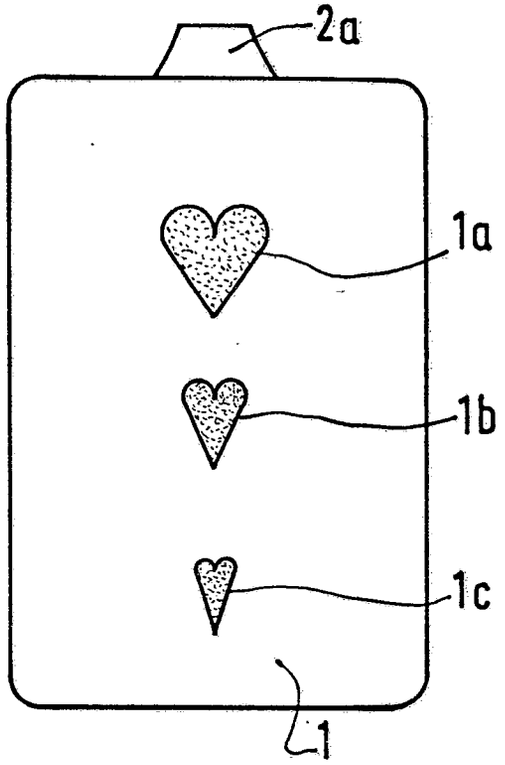

FIG.1

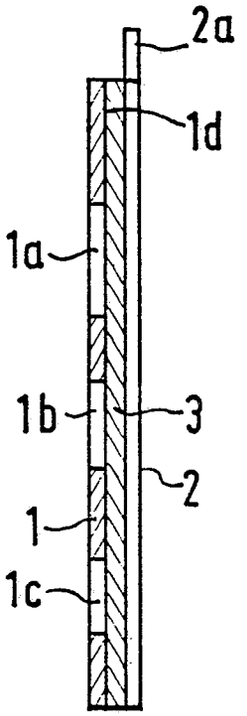

FIG.2

FIG.3

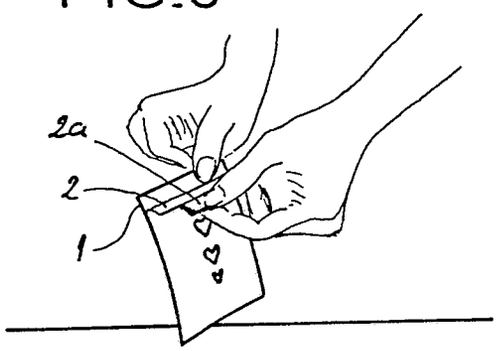

FIG.6

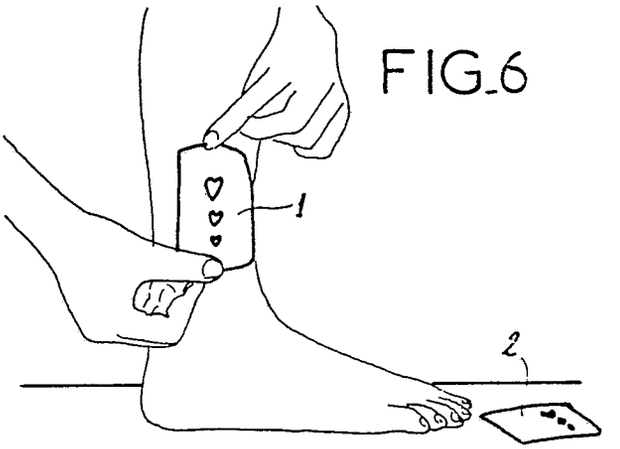

FIG.4

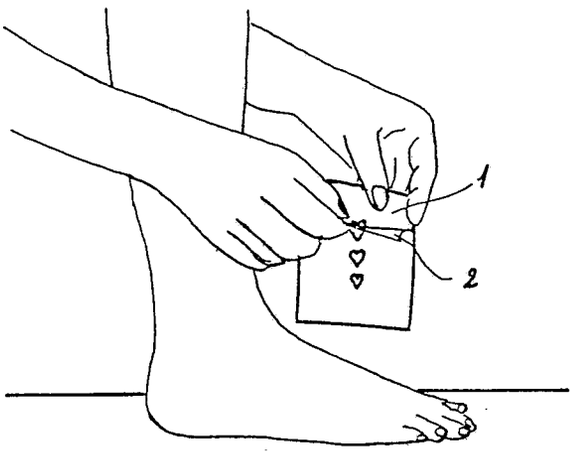

FIG.7

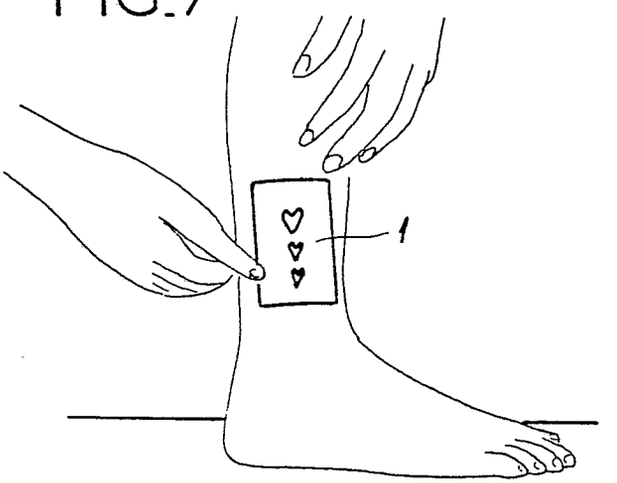

FIG.5

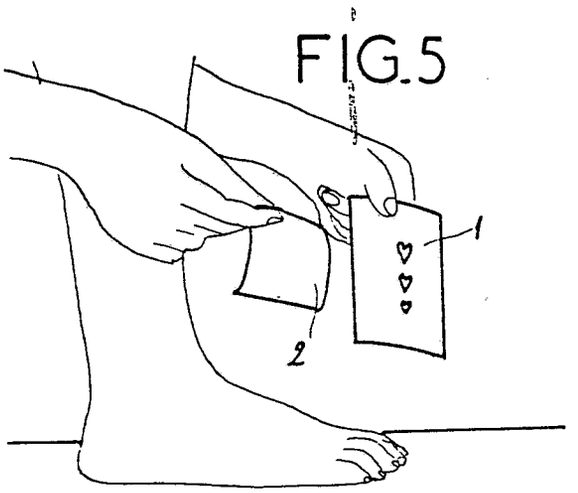

FIG.8

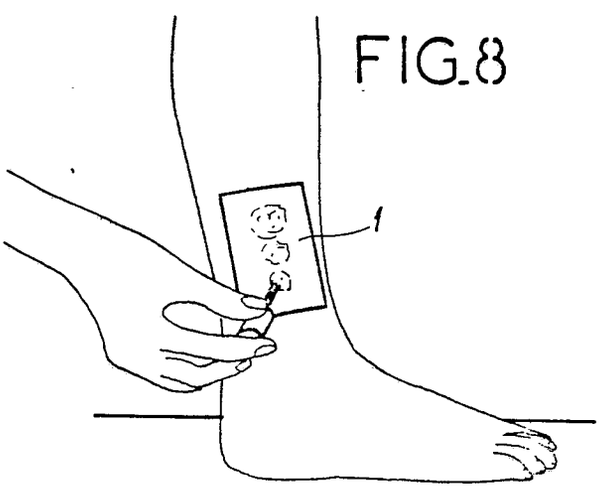

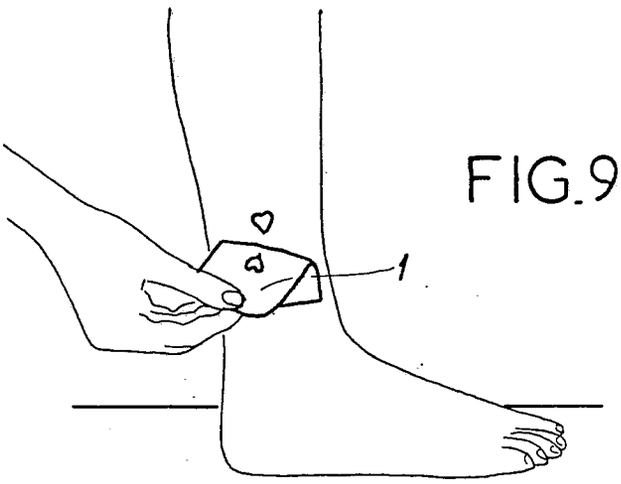

FIG.9

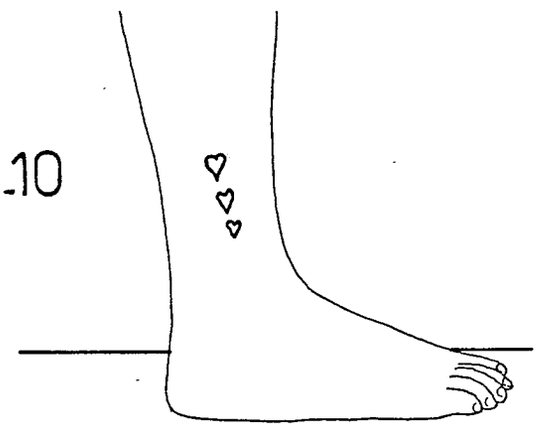

FIG.10

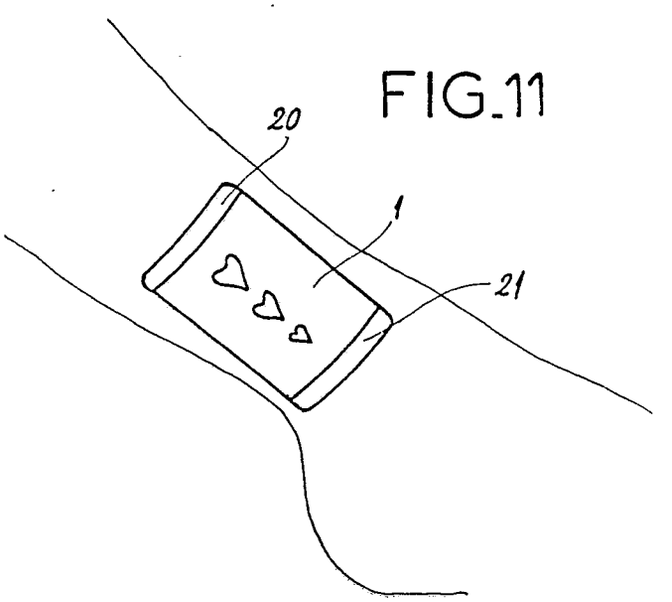

FIG.11

Office européen des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 89 42 0087

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS

Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
D,A	FR-A-1 577 258 (L'OREAL) * En entier *	1,2,4,6-10	A 45 D 40/26
A	DE-A-3 347 437 (KROESEN)		
A	FR-A-1 538 577 (L'OREAL)		

DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)

A 45 D

Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications

Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur
LA HAYE	19-06-1989	SIGWALT C.

CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES

X : particulièrement pertinent à lui seul
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie
A : arrière-plan technologique
O : divulgation non-écrite
P : document intercalaire

T : théorie ou principe à la base de l'invention
E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date
D : cité dans la demande
L : cité pour d'autres raisons

& : membre de la même famille, document correspondant

EPO FORM 1503 03.82 (P0402)